

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 103

Révision: 01.07.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

- Numéro d'article : 1002570012007

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Dégraissant

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur :

Stockmeier Chemie GmbH & Co.KG

Am Stadtholz 37

D-33609 Bielefeld

Tel.: 00 49 / 521 / 30 37 - 0

Fax: 00 49 / 521 / 30 37 - 159

- Service chargé des renseignements :

Département sécurité du produit, Tel.: 0049 / 521 / 3037-162, 3037-311 ou 3037-328

E-mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Numéro ORFILA 01 45 42 56 56

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS05

- Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de potassium

métasilicate de disodium

- Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 103

Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

(suite de la page 1)

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT**: Non applicable.

- **vPvB**: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux (en solution aqueuse).

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3 Reg.nr.: 01-2119487136-33	hydroxyde de potassium Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	2,5-10%
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Reg.nr.: 01-2119485498-19	carbonate de sodium Eye Irrit. 2, H319	2,5-10%
CAS: 6834-92-0 EINECS: 229-912-9 Reg.nr.: 01-2119449811-37	métasilicate de disodium Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; STOT SE 3, H335	2,5-10%
CAS: 2809-21-4 EINECS: 220-552-8 Reg.nr.: 01-2119510391-53	acide 1-hydroxyéthane-1,1-diphosphonique Met. Corr. 1, H290; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	< 2,5%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Reg.nr.: 01-2119457892-27	hydroxyde de sodium Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318	< 2,5%
CAS: 1569-02-4 EINECS: 216-374-5 Reg.nr.: 01-2119462792-32	1-éthoxypropan-2-ol Flam. Liq. 3, H226; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	< 2,5%

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

- Composition / informations sur les composants

Composants selon le règlement relatif aux détergents (648/2004/CE):

< 5 % phosphonates

< 5 % polycarboxylates,

< 5 % agents de surface amphotères,

< 5 % agents de surface non ioniques,

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- Indications générales :

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 103

Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

(suite de la page 2)

- **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - **après contact avec les yeux** :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
 - **après ingestion** :
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
 - **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Brûlure et douleurs des yeux, de la peau et des muqueuses.
En cas d'ingestion, effet très irritant sur la cavité buccale et le pharynx et risque de perforation de l'œsophage
 - **Indications destinées au médecin** : Un traitement en fonction des symptômes est recommandé
 - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:**
Le produit n'est pas combustible. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
 - **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Réactions aux métaux communs par dégagement d'hydrogène (inflammable).
 - **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité** :
Voir point 8.
Porter un vêtement de protection totale et un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - **Autres indications** Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau.
-

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
 - **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, l'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines.
En cas de dispersion accidentelle, avertir les autorités compétentes.
 - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Assurer une aération suffisante.
Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 - **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13
-

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 103

Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :** Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Observer les lois et prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)
Conserver dans l'emballage de livraison ou dans des récipients PE.
Ne pas utiliser de fûts en métal léger
- **Indications concernant le stockage commun :** voir point 10.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **Classe de stockage :** 8 B L (VCI - Konzept, 2007)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

1310-58-3 hydroxyde de potassium (2,5-10%)

VME	Valeur momentanée: 2 mg/m ³
-----	--

1310-73-2 hydroxyde de sodium (< 2,5%)

VME	2 mg/m ³
-----	---------------------

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Equipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

- **Protection respiratoire :**

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard

- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre combiné A-P2

- **Protection des mains :**

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 103

Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

(suite de la page 4)

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Cette recommandation se réfère à une utilisation unique et à court terme, pour la protection contre des projections de liquide. Pour d'autres utilisations, veuillez vous adresser à un fabricant de gants.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

- Protection du corps :

Vêtement de protection standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistant aux produits chimiques. S'il risque de se produire un contact avec la peau, porter un vêtement de protection imperméable à ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Aspect:

Forme : liquide
Couleur : brun clair

- Odeur : caractéristique

- Seuil olfactif: Non déterminé.

- valeur du pH à 20 °C: >13,5

- Modification d'état

Point de fusion : non déterminé
Point d'ébullition : non déterminé

- Point d'éclair : non applicable

- Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

- Température de décomposition : Non déterminé.

- Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosivité :

inférieure : Non déterminé.
supérieure : Non déterminé.

- Pression de vapeur : Non déterminé.

- Densité à 20 °C: 1,267 g/cm³

- Densité relative. Non déterminé.

- Densité de vapeur: Non déterminé.

- Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

- Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : miscible

- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

- Viscosité :

dynamique : Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 103

Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

(suite de la page 5)

cinématique :	Non déterminé.
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène
Réaction exothermique aux acides
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Métaux communs, acides, composés d'ammonium.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Réactions aux métaux communs par dégagement d'hydrogène
- **Indications complémentaires :**
En contact avec le gaz carbonique de l'air, la solution réagit par la formation de carbonate de sodium ou de bicarbonate de soude.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

1310-58-3 hydroxyde de potassium

Oral	LD50	273 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

??

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

6834-92-0 métasilicate de disodium

Oral	LD50	1152-1349 mg/kg (rat)
------	------	-----------------------

Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
----------	------	--------------------

Inhalatoire	LC 50 / 4 h	> 2,06 mg/l (rat)
-------------	-------------	-------------------

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Oral	LD50	4900 mg/kg (rat)
------	------	------------------

Dermique	LD50	9500 mg/kg (rab)
----------	------	------------------

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **des yeux :**
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 103

Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

(suite de la page 6)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :

1310-58-3 hydroxyde de potassium

EC 50 / 48 h	40 mg/l (aquatic invertebrates) 40,4 mg/l (Ceriodaphnia dubia)
LC 50 / 96 h	45,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss) 80 mg/l (Gambusia affinis)

6834-92-0 métasilicate de disodium

EC 50 / 48 h	1700 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 72 h	> 345 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (DIN 38412 T9)
LC 50 / 96 h	210 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD 203)

2809-21-4 acide 1-hydroxyéthane-1,1-diphosphonique

EC 50 / 48 h	527 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 96 h	7,2 mg/l (Algae)
LC 50 / 96 h	368 mg/l (Oncorhynchus mykiss) 868 mg/l (Lepomis macrochirus)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

EC 50 / 48 h	> 100 mg/l (Krustentiere)
EC 50 / 72 h	> 100 mg/l (Algae)
LC 50 / 96 h	> 100 mg/l (Fish)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques :

- Remarque :

Effets indésirables sur poissons et organismes aquatiques par modification de pH est possible.

- Autres indications écologiques :

- Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT:** n'est pas applicable

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 103

Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

(suite de la page 7)

- **vPvB**: n'est pas applicable- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

- **Recommandation :**

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Séparer l'eau contaminée au moyen d'un séparateur et l'éliminer conformément aux ordonnances administratives.

- **Code déchet :**

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.

- **Emballages non nettoyés :** Elimination conformément aux prescriptions légales

- **Recommandation :**

Emballages consignés : A restituer au fournisseur immédiatement, bien fermé et sans nettoyage, après vidage optimal. Il faut veiller à ce que des polluants ne pénètrent pas dans l'emballage !

Autres récipients : à vider entièrement et à remettre une fois nettoyés à un centre de reconditionnement ou de retraitement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU	
- ADR, IMDG, IATA	UN1719
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR	1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM)
- IMDG, IATA	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR	
- Classe	8 (C5) Matières corrosives.
- Étiquette	8
- IMDG, IATA	
- Class	8 Matières corrosives.
- Label	8
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG, IATA	II
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
- Polluant marin :	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 103

Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

(suite de la page 8)

- Indice Kemler :	80
- No EMS :	F-A,S-B
- Segregation groups	Alkalis
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :	
- ADR	
- Quantités limitées (LQ)	1L
- Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
- IMDG	
- Limited quantities (LQ)	1L
- Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
- "Règlement type" de l'ONU:	UN1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A., 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
hydroxyde de potassium
métasilicate de disodium
- **Mentions de danger**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Conseils de prudence**
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

(suite page 10)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 103

Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

(suite de la page 9)

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Prescriptions nationales :**

- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Application:** Se référer à la fiche technique pour les consignes d'utilisation.

- **Phrases importantes**

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Service établissant la fiche technique :** Voir point 1: Service chargé des renseignements.

- **Contact :**

Frau S. Ademoglu

Frau L. Hüser

Herr G. März

- **Acronymes et abréviations:**

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3